

### 03.41.3b Mesure de l'étanchéité a l'air d'un bâtiment

#### DESCRIPTION

##### Définition / Comprend

La mesure de l'étanchéité a l'air d'un bâtiment est effectuée au moyen d'un équipement de pressurisation, grâce auquel on détermine la relation entre la différence de pression sur l'enveloppe du bâtiment et le débit de fuite. La différence de pression la plus élevée est de l'ordre de 50 à 100 Pa en pression et en dépression.

#### **Exigences:**

La partie du bâtiment soumise à l'exigence d'étanchéité a l'air est l'ensemble du bâtiment / chaque appartement pris séparément / \*\*\*

Le taux de renouvellement d'air sous 50 Pa ( $n_{50}$ ) ou ( $v_{50}$ ) doit être inférieur à  $1 / 3 / 6 / *** \text{ h}^{-1}$

L'opérateur de mesure doit / ne doit pas être indépendant des bureaux d'étude et entrepreneurs ayant participé à la conception et/ou à la construction du bâtiment.

En cas de résultat non satisfaisant, il sera procédé à charge de l'entrepreneur, au colmatage des fuites d'air et à la répétition des mesures jusqu'à obtention d'un résultat satisfaisant. (Note: ceci n'est possible que si un seul entrepreneur général prend la responsabilité de la construction du bâtiment)

#### **Nombre de mesures:**

Une mesure (soumise aux exigences précisées ci-dessus) sera effectuée à l'issue de la construction du bâtiment: oui / non.

Une mesure (non soumise aux exigences précisées ci-dessus) sera effectuée entre la pose du pare-vapeur en toiture et l'habillage intérieur de la toiture: oui / non.

Une mesure sera effectuée avant le parachèvement complet du bâtiment, au stade suivant: \*\*\* : oui / non EXECUTION / MISE EN CEUVRE

#### – Prescriptions générales

La mesure de l'étanchéité a l'air est effectuée conformément à la norme [NBN EN 13829] et, le cas échéant, aux [Spécifications supplémentaires sur La mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments dans le cadre de La réglementation PEB], version 3 de... ou STS...

La méthode de mesure est conforme à la réglementation PEB / La méthode A / la méthode B

La mesure fait l'objet d'un rapportage conforme à la norme [NBN EN 13829] et, le cas échéant, aux [Spécifications supplémentaires sur La mesure de l'étanchéité a l'air des bâtiments dans le cadre de La réglementation PEB]. version 3 de... ou STS...

Une recherche des principales fuites d'air dans le bâtiment au moyen d'un petit fumigène, d'une caméra infrarouge ou de tout autre moyen approprié n'est pas requise / est requise .

#### MESURAGE

– unité de mesure:

fft

– nature du march&

PG